

Élections fédérales

Il semble n'y avoir aucun lien entre le déclenchement des élections et l'issue du scrutin. Il y a toutefois deux exceptions à cette règle. En 1958, M. Diefenbaker a utilisé ce pouvoir pour remporter une victoire qui a fait l'effet d'un raz-de-marée et M. Trudeau a aussi utilisé ce pouvoir en 1968, mais la situation était différente cette fois-là. M. Stanfield qui était alors chef du parti conservateur et M. Trudeau qui était chef du parti libéral étaient nouveaux et ils essayaient d'obtenir un mandat. En 1968, le déclenchement des élections a fait l'affaire des deux partis. Si nous voulons modifier le système, nous devons d'abord découvrir où se produisent les abus. Y a-t-il eu des abus? Il ne semble pas y en avoir eu, du moins pas depuis les vingt dernières années.

M. Malone: En 1979.

M. Reid (Kenora-Rainy River): En 1979, dit le député qui est le parrain de ce bill. Je renvoie les députés à ce qui s'est produit en 1979. Le premier ministre de l'époque a été défait. Un nouveau gouvernement a pris les rênes du pouvoir. Le fait est que le nouveau premier ministre qui avait le droit de déclencher des élections quand bon lui semble l'a fait et a été battu. Peut-être a-t-il commis une erreur en exerçant cette prérogative ou peut-être a-t-il déclenché ces élections au mauvais moment. Je n'arrive cependant pas à comprendre comment des députés peuvent soutenir qu'il y a eu abus de pouvoir.

Si on ne peut trouver qu'une seule exception au cours des 20 dernières années, il me semble qu'il doit être bien difficile de fournir la preuve de ce qu'on soutient, et le député n'y est pas encore parvenu.

J'aimerais examiner cette équation de plus près. Qui serait perdant et qui serait gagnant dans tout cela? Dans ce cas, c'est le premier ministre qui y perdrait. Qui y gagnerait?

M. Kilgour: La démocratie.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Le député d'Edmonton-Strathcona prétend que la démocratie y gagnerait. Je ne vois pas en quoi le fait de tenir des élections à date fixe servirait la cause de la démocratie.

M. Malone: La population serait prévenue.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Selon le député de Bow River, il serait plus pratique de tenir des élections à date fixe. Mais plus pratique pour qui? Cela serait certes plus pratique pour nous, députés. Mais il a mis en doute le fait que la tenue d'élections à date fixe soit plus avantageux pour les électeurs. Je ne vois aucune raison justifiant la tenue d'élections à date fixe. Si l'on examine en fait la situation actuelle, on constate que les élections se tiennent effectivement à date fixe. En effet, nous tenons des élections à des intervalles d'environ trois ans et demi. En décidant que les élections doivent se tenir tous les quatre ans, nous priverions les Canadiens de la possibilité de juger leurs représentants élus plus souvent qu'ils ne le font actuellement.

● (1650)

Je ne propose pas cela en tant qu'argument sérieux, mais j'estime qu'invoquer la convenance ou la probabilité, ne rime pas à grand-chose. Et ceci pour deux raisons. D'abord, il n'y aurait pas de probabilité comme nous l'avons vu depuis 20 ans. Trois élections ont eu lieu parce que les gouvernements avaient perdu la confiance de la Chambre. Or selon ce que nous

propose le député de Crowfoot, nous aurions encore des élections. Celles-ci auraient lieu au moment voulu, que le moment en ait été fixé ou pas. L'élection suivante, à supposer que le gouvernement accomplisse tout son mandat, aurait lieu quatre ans plus tard plus ou moins 40 jours, soit une marge totale de 80 jours.

De nouveau il n'est pas question des délais prévisibles déterminés. Il s'agit plutôt de fixer un délai minimal ou maximal. Essentiellement, il s'agit de mettre un terme à l'absence complète de règles en prévoyant un système où il y aurait certaines limites.

Il convient d'abord d'examiner quel type d'abus nous voulons supprimer. Le député a été incapable d'en définir aucun. Quels seraient les avantages réels du changement envisagé et à quoi servirait de pouvoir prévoir les élections dans une certaine mesure? De son propre aveu, les choses ne seraient pas beaucoup plus prévisibles qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Si le député est incapable de nous dire comment on mettrait un terme à des abus et quels seraient les avantages qui en résulteraient, pourquoi alors renvoyer son bill à un comité? Pourquoi consacrer du temps à examiner sa proposition quand il n'a pas réussi à nous convaincre de son bien-fondé?

Je voudrais revenir sur certaines questions soulevées par le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) soit la comparaison qu'il a faite entre le système américain et le système canadien. Je dois avouer que j'ai un point de vue passablement différent. Il ne s'agit pas d'examiner les mérites du système républicain par opposition au système parlementaire. Il s'agit de deux systèmes parlementaires différents. Il faut savoir qu'à l'époque de la révolution américaine, les dirigeants américains ont adopté le système parlementaire britannique et l'ont figé dans leur constitution. Quand à nous, nous avons emprunté le système britannique et avons évolué en même temps que lui. Voilà pourquoi nous avons maintenant deux systèmes politiques différents.

L'un des aspects de notre système dont les gens se plaignent est qu'il est trop marqué par les antagonismes. C'est peut-être vrai, mais nous somme bel et bien ici pour argumenter et tenter de faire valoir divers points de vue. Nous siégeons à la Chambre pour argumenter en nous fondant sur au moins trois points de vue distincts sur les questions qui nous sont soumises. Je n'ai jamais rien constaté, dans le régime des partis à la Chambre, qui nous empêche de faire valoir très fermement les points de vue régionaux. A mon avis, rien n'a empêché le gouvernement en place de tenir compte de ces points de vue régionaux dans les décisions qui ont été prises.

Je me souviens que lorsque j'étais dans l'opposition, nous avions un problème à propos de VIA Rail. Le ministre des Transports de l'époque s'est entretenu avec les deux députés en cause. Nous en avons discuté et il a proposé une solution qui, si elle ne me satisfaisait pas entièrement, tenait certainement compte des besoins de ma région. J'ai vu des ministres libéraux agir de même à de nombreuses reprises. On tente d'accommoder les députés. Mon argument est que si la structure politique est fondée sur les antagonismes, cela reflète tout simplement notre culture politique et le genre de partis politiques qui existent chez nous.